

Pline et la peinture d'époque romaine

Dans son *Histoire de la peinture*, qui occupe les 150 premiers paragraphes du livre 35¹, Pline se pose, à l'évidence, en *laudator temporis acti*, et considère que la peinture de son temps est moribonde². S'il dit explicitement que la gloire artistique doit aller à ceux qui ont peint des *tabulae*³, tant au pinceau qu'à l'encaustique⁴, c'est bien sûr aux peintres grecs des v^e et iv^e siècles a.C. qu'il songe, et il passe en revue les principaux d'entre eux à partir du § 53, en essayant de les classer selon leur importance, cela non sans difficulté.

Mon propos sera ici de chercher à préciser, dans cette histoire de la peinture, qui est donc essentiellement celle de la grande époque *grecque*, la nature et l'éventuelle originalité d'artistes appartenant au monde romain: encore faut-il préciser les limites chronologiques de cette enquête

1 Cf. Structure du livre 35 in Croisille, éd. (Budé), p. 11 ss.

2 NH 35, 28: *Hactenus dictum sit de dignitate artis morientis*: cette remarque, faite tout au début du livre, vient après la mention de tableaux de Nicias et Philocharès, peintres grecs du iv^e siècle, dont Auguste avait fait placer deux tableaux dans la *Curia Iulia*. Pline vante donc la *dignitas* de telles oeuvres, dont la première était sans doute un ex-voto qu'avait fait exécuter un vainqueur à la course de char lors des Jeux Néméens, et la seconde un autre tableau votif (selon la supposition d'A. Reinach, *Rec. Milliet*, p. 301, n. 3), remarquable par le traitement des deux personnages —père et fils— qui y figuraient. Comment comprendre, dans ce contexte, le terme de *dignitas*? Sans doute par référence à la parfaite adéquation des sujets à l'intention de l'oeuvre. *Dignitas* évoquerait donc le prépon: cf. A. Michel, *Rhétorique et philosophie chez Cicéron. Essai sur les fondements philosophiques de l'art de persuader* (Paris 1960) p. 310 ss., et particulièrement p. 317 s. Pline cependant ne semble guère avoir réfléchi sur le *pulchrum* et l'*aptum*.

3 NH 35, 118: après avoir parlé de Studius, auteur d'une *amoenis-simam parietum picturam* de thème paysagiste, Pline lui refuse la gloire artistique: *Sed nulla gloria artificum est nisi qui tabulas pinxere*: c'est condamner toute la peinture de son temps, qui était essentiellement peinture de parois.

4 Sur les procédés de peinture, cf. NH 35, 49 et notes *ibid.*; 149 et notes *ibid.* (Croisille, éd.).